

**Budget de la communauté de communes**

## ► **Les Groseillers. Gâtine Autize : trois années sans investissement**

**C'est dans la commune des Groseillers, que la Communauté de communes s'est réunie sous la présidence de Pascal Olivier, mardi 31 mars. A l'ordre du jour, le vote du budget 2015.**

Pascal Olivier précise : « En se basant sur 2015, comme année de référence en matière de compétence, la prospective financière vise à projeter dans le futur les évolutions prévisibles des dépenses et des recettes de fonctionnement pour déterminer la capacité d'épargne et la solvabilité de la communauté, en tenant compte de la réalisation des projets d'investissements de la Maison de santé à Mazières et de la zone du Poirier à Saint-Pardoux. Les charges progressent plus vite que les recettes et le produit de fonctionnement diminue à partir de 2015, de 70 000 € par an jusqu'en 2017. La réforme des rythmes scolaires a eu un impact important sur le budget, un besoin de financement de 73 522 €, soit 107,96 € par élève. »

« Depuis 2001, la capacité d'autofinancement brute et nette a été positive d'où les investissements. En 2017, 2018, 2019 la collectivité

aura du mal à rembourser sa dette, donc il n'y aura pas d'investissement, nous serons à ce moment-là une collectivité de gestion. »

Pascal Olivier poursuit : « Si nous n'avions pas de service dans le territoire, nous ne serions pas un territoire attractif. »

### **Augmentation de 4 %**

La prospective financière laisse apparaître une capacité d'autofinancement difficile pour les années à venir, le Conseil va se pencher sur plusieurs leviers : dégager des économies en agissant sur le fonctionnement courant, suspendre tout investissement de 2017-2018, revoir sa politique de tarifs des services, maximiser le rendement de la fiscalité par une augmentation des taux, examiner sa politique d'abattement sur la taxe d'habitation.

Les impôts n'ont pas augmenté depuis 2001. Un vote à bulletins secrets accepte une augmentation de 4 % sur le taux d'imposition de la cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation et taxe foncière non bâtie pour cette année.